Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux 8 Août 2013

Compte-rendu CFDT du CTP du 25 juin 2013

Sujets proposés par la CFDT

C1) Point sur les apprentis (bilan de suivi de la première année d'apprentissage. Où iront les 4 nouveaux apprentis ?)

Cela concerne 7 apprentis à ce jour (1 démission)
Cela demande du temps et de l'énergie.
Les tuteurs sont satisfaits du travail qui est fait ; en revanche, l'aspect scolaire est beaucoup plus difficile avec parfois des ruptures. Le tuteur demeure un point d'appui.
4 nouveaux jeunes vont être recrutés pour la cuisine dans les collèges (recrutement le 27 septembre)
On demande aux tuteurs de rendre concret ce qui est fait en études ou à l'école.
Il y a un module de formation pour les tuteurs organisé par le CNFPT
Mme la DRH déplore le peu d'investissement des établissements en dehors du CFA, très partie prenante.

C2) Les emplois d'avenir : Est-ce-que le recrutement est terminé ? Quelles sont les affectations des personnes recrutées et sur quelles fiches de poste ? Quelle est la durée du contrat ? Quelles formations leur seront proposées ? Comment et par qui seront reconnues les compétences acquises ? Comment ont été choisis les tuteurs et quelles formations ont-ils eues ?

Sur les 30 emplois prévus, une première vague d'entretiens a eu lieu en mars avec le recrutement de 17 jeunes.3 sont en période d'essai prolongé, 1 n'a pas donné de résultat concluant.
Les 14 postes restants sont remis en lice avec des candidatures mi-juillet pour des prises de poste mi septembre ou début octobre.
Mme la DRH s'étonne que de nombreux jeunes candidats aient un casier judiciaire non vierge alors qu'ils ont à peine plus 18 ans.
2 sont à la DSI (direction service informatique), 2 à l'atelier, 10 aux unités d'exploitation
Ils ont des contrats de 3 ans

C3) Point sur l'avenir du laboratoire départemental d'analyses (LDA) : conventions de partenariat avec qui et dans quels domaines ? Quelles seront les innovations tant en matériel qu'en analyses et en organisation interne ?

Le souhait de rester ''isolé'' répond au souci de rester ancré sur le territoire avec de nombreux clients qui ont bien repéré les spécificités du LDA (collèges, entreprises agro-alimentaire…).
Le LDA emploie une cinquantaine de personnes et a augmenté de 200 000 € son chiffre d'affaires en

2012.
Les autres laboratoires sont centrés sur des problématiques (rage…) alors que la Mayenne a des activités variées et spécifiques aux activités départementales (tout comme le 85).
Il y aura forcément des collaborations à trouver avec les groupements d'intérêt public (GIP) et réciproquement ; il y aura une convention de partenariat renforcé du 53 et du 85 avec le GIP.

C4) Aide sociale à l'enfance : Quel cabinet d'audit a été retenu pour faire des propositions d'organisations ? Est-ce-que les personnels, assistants familiaux compris, seront associés à cette démarche et comment ?

C'est le cabinet CATALYS qui a été retenu (en fonction de ses compétences sur le sujet).
Mme la directrice solidarité enfance famille et insertion réaffirme que les assistantes familiales font partie de l'ASE ; comme pour la réorganisation de la PMI (protection maternelle et infantile), le personnel de l'ASE et les assistantes familiales seront associés

C5) Prestations sociales complémentaires : Nous demandons expressément que soit mise en place une participation du conseil général au volet prévoyance de la protection sociale. Nous souhaitons que cela se fasse sous forme d'une convention de participation. Pour cela, il faut mettre en place, dans les plus brefs délais, un groupe de travail qui déterminera le cahier des charges pour l'appel à la concurrence.

Mr le président du CTP lit un courrier du président du conseil général dans lequel celui-ci réitère son souhait de ne pas participer comme il l'a déjà dit en février et en mars.
Mme la DRH dit que seulement 20 % des collectivités territoriales sont engagées dans cela et que le sujet n'est donc pas d'actualité.
La CFDT dit que la Mayenne va encore rester derrière tous les autres départements de la région et que ce n'est pas comme cela que le département sera attractif. La Mayenne restera un département de passage.
Mme la DRH ajoute que seules 43 collectivités sur 320 en Mayenne ont mis cela en place et que ça ne décolle pas (et ajoute-t-elle, ''ça ne décollera pas du tout'')

Mr le président du CTP ajoute que le président du conseil général est ouvert au dialogue et à l'échange si les fonctionnaires veulent revenir à 39 heures !!

Sujets proposés par FO

B1) Restitution, aux représentants du personnel, des conclusions de l'audit mené au Laboratoire Départemental d'Analyses.

Voir point C3

Sujets proposés par l'administration

A1) Transformations d'emplois
1 poste au titre de l'intégration directe (conseiller socio-éducatif en attaché)
12 postes au titre de la promotion interne
11 postes au titre des recrutements suite aux départs à la retraite ou mutations

A2) Organisation du travail applicable aux techniciens chargés des fonctions de contrôleur à la Direction des Transports et de la Mobilité.

Cela est du au fait que l'emploi du temps des contrôleurs scolaires et des contrôleurs voyageurs n'est pas le même.
Il n'y a pas eu de maintien du partenariat avec les organisateurs locaux des transports et il faut donc pallier à ce manquement.
Les premiers cars partent à 6h30 du matin : il y a deux binômes le matin et un le soir.
Mr le directeur adjoint de la mobilité et du transport précise qu'il y a eu concertation avec les agents concernés en janvier puis de nouvelles rencontres.
Adopté

A3) Organisation de la direction des ressources humaines

Mme LEPEC remplace Leila MAMET.
FO pose la question de savoir ce que va devenir le poste budgétaire de Mme MAMET ; Mme la DRH répond que l'on réfléchit à sa réaffectation

A4) Bilan des formations 2012

53 agents de moins ont été formés en 2012 qu'en 2011

A5) Bilan social 2012

Mme la DRH précise que l'on est en année intermédiaire.
2011 a amené une augmentation de 2,66 % du nombre d'agents, surtout pour la direction solidarité enfance famille et insertion (veilleurs de nuit, psychologue….) et en majorité des catégories C.
63 agents sont âgés de 60 ans et plus.
Recul de 1,27 % du nombre d'arrêts maladie ordinaire (3 jours) sans doute du à la non prise en charge du délai de carence ; 569 jours de carence sont enregistrés pour l'année 2011 ;
Mme la DRH fait remarquer un taux de 45 % d'absentéisme sur des analyses de pratiques professionnelle mises en place à la demande des agents et dit que cela n'est pas acceptable
Adopté

A6) Rattachement de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) du Service Insertion et Logement (SIL) au pool des CESF territorialisées du service d'action social de proximité.

Mme la directrice de la direction solidarité enfance famille et insertion annonce 5 et bientôt 6 CESF dont une rattachée au SIL.
Difficulté à réaliser les mesures sur tout le département et notamment pour le SIL à s'acquitter de sa tâche suite aux préconisations du fonds solidarité logement (FSL) dans les situations où cela se justifiait.
Dorénavant, les 6 CESF pourront intervenir sur tout le territoire
Adopté

A7) Projet de règlement intérieur des frais de déplacement du personnel du Conseil Général.

Il s'agit de clarifier les choses ; on est sur une question de sémantique.
On remarque une augmentation de l'enveloppe malgré de nombreux achats de véhicules.
FO fait remarquer que certains administratifs avaient bénéficié de frais de déplacements. La réponse de l'administration est que s'ils n'étaient pas éligibles aux frais de transports et qu'ils ont quand même été remboursés, c'est qu'il y a eu une mauvaise interprétation des textes.
Pour en bénéficier, il faut être affecté dans une antenne solidarité : personnel social et médico-social.
Il n'est pas possible de modifier l'enveloppe de 210 € par an pour les frais de route et de 15,45 € pour

les repas : cela est fixé par la loi.
Ce qui change, c'est que dorénavant, il ne sera plus possible de se faire rembourser ses repas (et les frais de transport pour aller les prendre) quand on sera dans une commune située à moins de 10 km de la résidence administrative.
De plus, si la masse des frais de transport a baissé (701 137 € en 2011 contre 619 012 en 2012), celle des frais de repas a augmenté (293 000 en 2011 contre 372 000 en 2012). Cela constitue un enrichissement sans cause pour ceux qui en ont bénéficié Mme la DRH.
FO demande ce qui est fait quand une direction ne vérifie pas l'exactitude des frais de déplacement avant signature. Mme la DRH répond que cela est difficile ; elle précise que Mr le directeur du contrôle interne et de la coordination les reçoit.
Mr le directeur des routes et des bâtiments fait part de difficultés pour les agents qui doivent se nourrir la nuit ainsi que pour les emplois d'avenir qui doivent faire l'avance des frais pour les repas alors qu'ils n'ont pas encore touché leur salaire.
Des aménagements vont se mettre en place.
La DRH est consciente du manque de véhicules de service et travaille avec Mme la directrice de la DSEFI sur le sujet.

4 abstentions (CFDT) du fait que les articles 18 et 19 sont ambigus
6 pour dont FO (après avoir obtenu la suppression de l'article 10)

A8) Mise en œuvre d'une Maison de l'Autonomie (MA) dans le cadre de la convergence des dispositifs personnes âgées personnes handicapées (PAPH).

A la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il y a peu d'évaluateurs : 95 % des dossiers sont évalués sur pièces.
Il est proposé de constituer une seule équipe d'évaluation pour la MDPH et la PAPH et une direction commune.
Concernant les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), ils touchent 2 à 3 % de la population mais coutent 292 000 € par an ; de plus, les compétences des CLIC sont inégales de l'un à l'autre.
Il y aura création d'une Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) avec une direction unique et un guichet commun PAPH. On cherche le lieu le plus adapté pour cela (l'accueil représentera 3,3 équivalent temps plein), dans une antenne ou tout autre site pertinent (agrandissement de la MDPH envisagé)
L'instruction des dossiers se fera par le conseil général et les décisions seront mises en œuvre par la MDPH
Il faut que les services rendus à la population le soient le mieux possible
Adopté avec 1 abstention (FO)